

## ARRÊTÉ

### LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS

N° DEC-2022-056

- VU La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État ;
- VU Le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant de l'Éducation nationale ;
- VU Le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- VU Le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C dans la fonction publique de l'État ;
- VU L'arrêté du 5 octobre 2005, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'Éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale ;
- VU L'arrêté du 20 décembre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure ou grade analogue des administrations de l'État et de certains corps analogues ;
- VU L'arrêté 2017-004 du 20 juillet 2017 portant création du service interacadémique des concours administratifs, techniques, sociaux et de santé ;
- VU L'arrêté du 7 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Sont nommés membres du jury du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie d'Amiens, les personnes citées en annexe du présent arrêté.

**ARTICLE 2** :

La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Amiens, le 30 mars 2022



**Raphaël MULLER**

**Annexe de l'arrêté DEC-2022-056  
fixant la composition du jury du recrutement  
sans concours d'adjoints administratifs**

**SESSION 2022 AMIENS**

**Présidente**

Christine LEROY  
Cheffe de la Division des Personnels d'Administration et d'Encadrement

Rectorat d'Amiens(80)

**Vice-Président**

Dimitri LANCEL  
Attaché Principal d'Administration de l'État

Lycée Marie Curie de Nogent-sur-Oise (60)

**Membres de jury**

Stéphanie BLONDEAU  
Attachée d'Administration de l'État

Collège Jean Racine de Château-Thierry (02)

Nicolas BRULÉ  
Personnel de direction

Collège Compère Morel de Breteuil (60)

Jean-Noël CLETON  
Personnel de direction

Collège Léonard de Vinci de Sainte Geneviève (60)

Sébastien DEFRIZE  
Personnel de direction

Collège Jacques Prévert de Marle/Serre (02)

Olivier DUVAUX  
Personnel de direction

Collège Abel Didelet d'Estrées Saint Denis (60)

Nadia FOREST  
SAENES classe supérieure

Collège Charles Brazier de Laon (02)

Frédéric GUILLOT  
Personnel de direction

Collège Joliot Curie de Tergnier (02)

Nathalie JOLY  
Attachée d'Administration de l'État

Collège Jules Michelet de Creil (60)

Carine JORON  
SAENES classe exceptionnelle

Collège Lamartine de Soissons (02)

Hélène LAMBELIN  
Attachée Principale d'Administration de l'État

Collège Jules Ferry de Conty (80)

Laurent LARROCHE  
Personnel de direction

Collège les Frères le Nain de Laon (02)

Delphine LE GODINEC  
SAENES classe exceptionnelle

Lycée Jeanne Hachette de Beauvais (60)

Céline MINET  
Attachée d'Administration de l'État

CROUS d'Amiens (80)

Jérôme PARVILLE  
SAENES classe exceptionnelle

Rectorat d'Amiens (80)

Sylvie WARIN  
Personnel de direction

Collège les Fontainettes de Saint Aubin en Bray (60)